



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Et si vous deveniez Chargé(e) de mission gestion de crise médiateurs de lutte anti- covid (LAC) à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2021-757024



Profil

- Cadre administratif (Master 2) ou de santé
- Professionnels de santé



Conditions

Lieu : Vannes
Type de contrat : CDD



Vos missions

Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de la de la délégation départementale, le référent dispositif TAP facilite et assure le suivi du dispositif des médiateurs LAC (Lutte anti Covid) dans le Morbihan :

- Il assure l'interface entre les demandes d'intervention reçues sur cette BAL, les propositions portées par les équipes du Contact Tracing. Il consulte également les équipes et la direction de la délégation départementale afin de proposer, en synthèse, un plan hebdomadaire d'interventions prioritaires des médiateurs LAC (dépistage et/ou vaccination)
- Il organise les interventions des médiateurs LAC (dépistage et vaccination) en lien avec les acteurs du département (collectivité, laboratoires, Education nationale, associations etc....)
- Il participe aux réunions hebdomadaires avec l'équipe du siège afin de finaliser le plan d'interventions prioritaires puis en informe les gestionnaires des équipes de médiateurs
- Il suit le déroulé effectif des opérations et signale auprès de son supérieur hiérarchique toute difficulté rencontrée.
- Il réalise une synthèse hebdomadaire (à remettre le jeudi à la directrice de la délégation départementale)
- Il assure le suivi financier du dispositif (annexe financière aux conventions passées avec les opérateurs du dispositif)
- Il participe aux réunions internes gestion de crise
- Il veille les BAL dédiées Médiateurs LAC et Dépistage dans le traitement des messages reçus et organise la continuité de cette mission

Selon les nécessités liées à la gestion de crise de la pandémie, le référent dispositif TAP pourra être sollicité par la direction sur d'autres missions urgentes en coordination avec les équipes de la délégation départementale

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que la Délégation départementale du Morbihan ?

La Délégation départementale du Morbihan est composée d'un département AT (Animation Territoriale), d'un département SE (Santé Environnement) et d'un département VSS (Veille et sécurité sanitaires) et d'un pôle direction.

Le Département animation territoriale :

- Contribuent à l'organisation de l'offre de santé, à l'instruction des dossiers d'autorisation, à la négociation des CPOM, à la gouvernance des établissements locaux (suivi des projets d'établissement, participation aux instances) et participent à la définition du programme d'inspection et contrôle.
- Contribuent à l'accompagnement des professionnels de santé libéraux dans un objectif de continuité des soins en ville comme à l'hôpital.
- Accompagnent et régulent les interventions des acteurs de la prévention sur le territoire.
- Contribuent à l'élaboration et au suivi des Contrats locaux de santé (CLS) et à l'animation du conseil territorial de santé (CTS).
- Apportent leur concours à la gestion de crise dans le contexte de la pandémie COVID 19.

L'ensemble de ces missions sont coordonnées par le responsable du département Animation Territoriale sous l'autorité du Directeur de la délégation départementale dans le cadre de la politique régionale de santé.

Le Département santé environnement intervient pour remplir les objectifs suivants :

- Mieux connaître les dangers pesant sur l'environnement et la santé humaine afin de prendre des mesures pour prévenir et limiter les risques.
- Réduire les conséquences des pollutions sur la santé, pour la protéger de façon durable.
- Informer sur la qualité des milieux et sur les risques sanitaires liés à leur dégradation.

Le Département veille et sécurité sanitaires assure les missions suivantes :

- Réceptionner et analyser les signalements de maladies et de tout évènement pouvant avoir un impact sur la santé des bretons.
- Recommander et veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion adaptées.
- Participer aux travaux de planification départementaux et régionaux et à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- Appliquer la convention ARS/Préfet

Le pôle direction assure l'appui du directeur dans la mise en œuvre de toute les procédures de fonctionnement de la délégation départementale (gestion de l'agenda du directeur, des plannings de continuité des fonctions accueil, archivage, interface avec la DRH et le pôle ressource matérielle)

Compétences

Savoir :

- Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné
- Techniques administratives et bureautiques
- Systèmes de classement et d'archivage

Savoir-faire :

- Maîtriser les techniques de classement et d'archivage
- Prendre des notes
- Savoir rédiger des comptes rendus, des procès-verbaux de réunion
- Mettre en œuvre les techniques de l'accueil physique et téléphonique
- Utiliser les techniques de lecture rapide

Savoir-être :

- Etre rapide, réactif et force de proposition
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
- Faire preuve de précision et de rigueur dans la gestion des informations

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).